

Premiers secours en équipe de niveau 1

Active

Code(s) NSF :

- 344 : Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

N° de fiche

RS5719

Formacode(s) :

- 42829 : Sauvetage secourisme travail

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2026

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER	11001401600015	-	-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Objectifs et contexte de la certification :

La certification « Premiers secours en équipe de niveau 1 » répond au besoin de disposer de secouristes capables d'effectuer des gestes de premiers secours au sein d'équipes qui participent aux opérations de secours organisées sous le contrôle des autorités publiques ou aux dispositifs prévisionnels de secours.

Compétences attestées :

Le secouriste possède les compétences pour assurer sa propre sécurité et celle des autres, et mettre en œuvre une conduite à tenir appropriée face à une situation d'accident ou une détresse physique, avec ou sans matériel de premiers secours, seul ou au sein d'une équipe appelée à participer aux secours organisés, ou dans l'attente de ceux-ci:

1. évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi;

2. Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants;
3. Réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés;
4. Réaliser les gestes de premiers secours face à une personne :
 - 4.1 victime d'une obstruction des voies aériennes ;
 - 4.2 victime d'un saignement abondant ;
 - 4.3 ayant perdu connaissance ;
 - 4.4 en arrêt cardiaque ;
 - 4.5 victime d'une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique ;
 - 4.6 présentant un malaise ;
 - 4.7 présentant un traumatisme des membres ou de la peau.
5. Assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage.
6. Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

Modalités d'évaluation :

L'évaluation sommative porte sur une évaluation continue, pendant toute la formation, des capacités de l'apprenant à :

- réaliser correctement, lors des séquences d'apprentissage, l'ensemble des techniques et des procédures abordées lors de la formation ;
- démontrer, lors des séquences de mises en situation, l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la formation, en termes de capacités théoriques, pratiques et comportementales.

L'évaluation de certification, obligatoirement associée à une évaluation sommative, s'effectue en fin de formation. Elle atteste de l'acquisition, par le participant, de chacune des compétences

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Références juridiques des réglementations d'activité :

- décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours
- arrêté du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de compétence de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement "premiers secours en équipe de niveau 1" (PSE1)

VOIES D'ACCÈS

Le cas échant, prérequis à l'entrée en formation :

être âgé de 16 ans, les mineurs devant être autorisés par leurs parents ou par les personnes investies de l'autorité parentale.

Le cas échant, prérequis à la validation de la certification :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	-
En contrat d'apprentissage		X	-
Après un parcours de formation continue	X		L'autorité d'emploi agréé ou habilitée par le ministère de l'intérieur désigne le jury qui procède à l'évaluation de certification. Les membres de ce jury sont au nombre minimum de 2 pour 12 candidats, ou 3 pour 18 candidats et doivent être titulaires de l'unité d'enseignement "pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours" et à jour de leur formation continue.
En contrat de professionnalisation		X	-
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience		X	-

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Aucune correspondance

BASE LÉGALE

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
05/09/2007	Arrêté du 24 août 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 1 »

Date de publication de la fiche	15-12-2021
Date de début des parcours certifiants	01-01-2022
Date d'échéance de l'enregistrement	31-12-2026

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Liste complète des organismes préparant à la certification

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/edition/exportPartenaireSp/21999/true>)

Certification(s) antérieure(s) :

N° de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
RS2573 (/recherche/rs/2573)	Premiers secours en équipe de niveau 1

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

